POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 243
novembre 2013 - 5,50 €

LA PERFORMANCE MONTAGNARDE AU RENDEZ-VOUS DE CAUTERETS

Un congrès très suivi en trois débats thématiques et deux ministres

Philippe Martin : « Aller vers les énergies renouvelables est une obligation »

Marylise Lebranchu : « La DGF doit favoriser plus les communes qui ont le courage de préserver leur foncier »

Le haut débit pour les foyers, les entreprises, et les collectivités privés d'accès Internet passe par le satellite, partout et sans attendre.

tooway™

L'Internet haut débit partout

Avec KA-SAT, jusqu'à 20 Mbps partout à des prix comparable à ceux de l'ADSL.

Pour tous les usages des collectivités: e-éducation, e-administration, e-santé et gestion de crise.

Téléphone, télévision et Internet sur la même parabole pour une vraie offre triple-play.

avec :

als@tis

connexion verte — Internet tout terrain

NordNet — L'Internet par satellite

ozone

Sat2way

GROUPE UNIVERSAT

Retrouvez nous au Salon des Maires (19-21 novembre)
Stand G82 - Hall 2.1

www.tooway.fr

NUMÉRO
243
SPÉCIAL 29e CONGRÈS

À LA UNE

De gauche à droite : Michel Pélieu et Chantal Robin-Rodrigo, président et vice-présidente du conseil général des Hautes-Pyrénées, Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire, Michel Aubry, maire de Cauterets, Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège, Jean-Pierre Bel, président du Sénat.
Photo : Fernand Fourcade

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **Frédérique Massat,** *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

Assemblée nationale 2013

LA MONTAGNE ENVIÉE

« Parmi les messages de notre 29e congrès dans les Hautes-Pyrénées, celui indiquant que la montagne est une force enviable est sans doute l'un des plus marquants.

La commune de Cauterets nous en a fait la démonstration en assurant notre accueil avec beaucoup de panache, alors qu'elle n'avait pas encore fini de panser les plaies laissées par les dramatiques crues du mois de juin, et en se présentant à nos congressistes parée de ses plus beaux atours.

Venus en nombre, les participants ont illustré la force que représente la montagne. Leur affluence est à comprendre à la fois comme une preuve de solidarité et de cohésion, mais aussi comme l'expression d'une mobilisation sans faille et d'interrogations sur les thèmes d'actualité abordés par le congrès.

Enfin, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, l'a confirmé en dressant la liste de nos propositions prises en compte suite au congrès de Bastelica, et en nous rapportant que des élus d'autres territoires s'étaient déclarés envieux de l'audience et de la crédibilité de notre association.

Je souhaite donc ici remercier tous ceux qui ont contribué à faire du congrès de Cauterets une réussite qui semble bien augurer de notre 30e édition l'an prochain à Chambéry. »

SOMMAIRE

8 Table ronde numérique

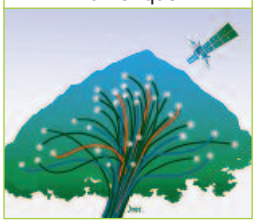

12 Table ronde énergies renouvelables

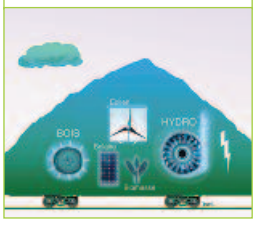

16 Table ronde décentralisation

4 La performance montagnarde au rendez-vous de Cauterets

6 Singularité, caractère, innovation, solidarité et convivialité

8 **Très haut débit : la montagne s'impatiente**
9 Les intervenants à la table ronde
10 Ils ont dit aussi…
Motion : Les élus de la montagne demandent…
11 Bouygues et Orange font un petit pas vers la montagne

12 **La montagne fait face aux défis de la transition énergétique**
13 Les intervenants à la table ronde
14 Ils ont dit aussi…
Motion : Les élus de la montagne demandent…
15 Philippe Martin : « L'obligation d'aller vers les énergies renouvelables »

16 **Décentralisation : La montagne demande droit de cité**
17 Les intervenants à la table ronde
18 Ils ont dit aussi…
Motion : Les élus de la montagne demandent…
19 Marylise Lebranchu : « L'Etat doit reconnaître que les Régions sont différentes »

20 Jean-Pierre Bel : « Une intercommunalité qui réussit est une intercommunalité choisie »

Sylvia Pinel :« Inscrire pleinement vos territoires dans la politique de redressement de notre économie »

21 Le 29e congrès a adopté deux motions supplémentaires

L'ANEM remercie ses partenaires

22 Frédérique Massat et Laurent Wauquiez : «L'ANEM porte-parole de la montagne »

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Reportage photo
Fernand Fourcade
(sauf mention)
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 500 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC

La performance montagnarde au rendez-vous de Cauterets

Quatre mois après les crues dramatiques subies par la région, la tenue du congrès à Cauterets fut une manifestation forte de solidarité.

Un soleil éclatant, une montagne étincelante, la présence des ministres Philippe Martin et Marylise Lebranchu, ainsi que celle du président du Sénat, Jean-Pierre Bel, les élus venus en nombre de tous les massifs, un accueil chaleureux, une organisation parfaite, le 29e congrès de l'ANEM, à Cauterets, restera dans les mémoires comme une manifestation en tout point réussie. Le devenir de la montagne, à l'ordre du jour, a donné lieu à des tables rondes et à des prises de position d'une particulière richesse. Les élus n'ont cependant pas manqué de revenir sur la catastrophe des 18 et 19 juin, dont les Pyrénées, en dépit de travaux intensifs, portent encore les stigmates. Toutes et tous ont affirmé leur solidarité et leur admiration pour le dévouement manifesté par les habitants, les pouvoirs publics, les entreprises et les volontaires. Mais tous furent unanimes à demander que l'appui financier et technique de l'Etat ne faiblisse pas, et même qu'il s'accélère.

Mathieu Pinaud

Matthieu Pinaud

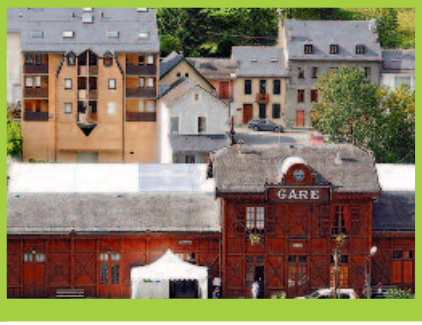

Installé sous un chapiteau jouxtant l'ancienne gare ferroviaire, le 29e congrès a bénéficié d'une organisation et d'un accueil particulièrement réussis.

Protéger… « Les parlementaires des Hautes-Pyrénées m'ont fait part des difficultés rencontrées sur le terrain pour dégager le lit des rivières et faire face aux risques de crue dans les cours d'eau à caractère torrentiel. Je souhaite, dans l'immédiat, que tout soit mis en œuvre pour accélérer les procédures en utilisant toutes les possibilités prévues par la loi. Je souhaite que la révision en cours du schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux des bassins de la Garonne puisse intégrer les problématiques spécifiques relatives à ce type de cours d'eau, de façon à faciliter leur entretien et leur gestion. Si le retour d'expérience sur cette catastrophe le justifie, je suis prêt à quelques aménagements législatifs de la loi sur l'eau. Vous pouvez compter sur l'Etat pour vous accompagner techniquement et financièrement dans la mise en place de solutions pérennes permettant d'assurer la protection des personnes et des biens. »
Le ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, ***Philippe Martin***

Philippe Martin

Remerciements… « Je veux avant tout vous remercier de ne pas avoir renoncé à recevoir le congrès de l'ANEM, et sachez que nous sommes tous solidaires de vos difficultés. »
Le président du Sénat, ***Jean-Pierre Bel***

Jean-Pierre Bel

Inquiétudes… « Nous signalons le 50e anniversaire de la station qui donnera lieu, tout au long de l'hiver, à de grandes festivités auxquelles vous êtes tous invités à participer. Cependant, des problèmes demeurent. Les moyens d'intervention sont encore très insuffisants. Restent aussi quelques inquiétudes sur le plan financier. Les assurances ainsi que l'Etat ont fait une avance très rapide mais, pour moi, rien n'est réglé. Le volume des gigantesques travaux que nous avons lancés est supérieur à notre capacité à investir et nous n'avons aucune certitude sur les versements d'indemnisation. Je souhaiterais que cette considération soit prise en compte. »
Le maire de Cauterets, ***Michel Aubry***

Michel Aubry

Solidarité… « Merci de votre confiance. J'apprécie ce témoignage de solidarité de la part de l'ANEM. Je voudrais exprimer ma satisfaction d'être parmi vous, au milieu d'élus avec lesquels je partage le même attachement à la montagne. Ce territoire est singulier parce que foncièrement soudé. On y pratique la solidarité et la communauté, bien avant l'invention de l'intercommunalité.»
Le président du conseil général des Hautes-Pyrénées, ***Michel Pélieu***

Michel Pélieu

Urgence… « Face à un élément climatique exceptionnellement dramatique, nous avons besoin d'une réponse financière exceptionnelle, parce qu'il est vrai que le nerf de la guerre est là. Quand il s'agit de commanditer les entreprises pour faire des travaux, à un moment donné, il faut pouvoir les payer et c'est bien normal. L'Association des élus de la montagne se fait donc le relais et le porte-parole de l'urgence à concrétiser ces engagements. »
La présidente de l'ANEM et députée de l'Ariège, ***Frédérique Massat***

Frédérique Massat

Chance… « La République française a beaucoup de chance parce qu'elle est sans doute l'un des pays européens qui a le plus de montagne et le plus de diversité. Cette montagne est une chance pour la République mais on ne construit pas l'avenir sans avoir d'abord une bonne dose de bon sens. Que la République reconnaisse cette chance, qu'elle comprenne que la montagne est un territoire d'avenir et qu'elle lui permette de se développer. »
Le secrétaire général de l'ANEM et député de la Haute-Loire, ***Laurent Wauquiez***

Laurent Wauquiez

Attentive… « Il faut aussi financer vite, et les entrepreneurs ne peuvent pas faire la trésorerie des collectivités locales. Et sur le sujet de l'indemnisation lui-même, il faut que nous nous disions tout. De plus, ici, en Haute-Garonne, on a des petites communes, des petites intercommunalités, donc moins de ressource et moins de possibilité de faire de la trésorerie. Après l'excellent rapport du préfet, c'est justement ce que nous sommes en train de regarder aujourd'hui : comment changer des critères qui étaient apparemment coulés dans le marbre ? On va essayer que la règle ne soit pas la même partout et qu'elle prenne en considération la réalité financière de chaque collectivité concernée. Nous allons toucher à ces critères. Avec difficulté, car lorsque le fonds a été créé, il l'avait été avec des normes qui devaient s'appliquer à tout le monde. Il faudra que l'on envisage de regarder s'il faut ajuster nos textes en droit. Je m'engage à tout faire pour que ce soit possible. A moyen terme, je vais aussi être attentive à la prévention. »
La ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ***Marylise Lebranchu***

Marylise Lebranchu

Singularité, caractère, innovation, solidarité et convivialité

Avec près de 450 inscrits, la 29e édition du congrès n'a pas démenti le succès constant du rendez-vous annuel des élus montagnards.

Vendredi, 18 octobre, la présidente de l'Association, Frédérique Massat, a vivement remercié l'ensemble des acteurs grâce auxquels ce congrès a pu se tenir, et notamment le maire de Cauterets, Michel Aubry, le président du conseil général des Hautes-Pyrénées, Michel Pélieu, le vice-président du conseil régional Midi-Pyrénées, Marc Carballido, ainsi que Noël Pereira Da Cunha, maire de Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées). La veille, elle avait adressé un vibrant hommage à Chantal Robin-Rodrigo : « Si j'ai le plaisir, comme présidente, de m'exprimer devant vous, c'est que Chantal Robin-Rodrigo, qui a été secrétaire générale de l'ANEM et qui aurait dû en devenir la présidente, a souhaité ne pas prendre cette responsabilité pour des raisons personnelles. D'un commun accord nous avons décidé que je pouvais lui succéder dans cette mission. Je veux rendre un hommage à Chantal ; d'une part parce qu'elle est toujours aussi active au sein de l'ANEM et, d'autre part, pour tout le travail qu'elle a mené. "C'est avec beaucoup de plaisir que nous sommes ici, Chantal, à tes côtés, à Cauterets." »

Chaque année, le congrès est l'occasion de rencontres privilégiées avec des membres du gouvernement et de nombreux élus. Au centre, la présidente en compagnie de la ministre de la Réforme de l'Etat. A droite : le ministre de l'Ecologie en discussion avec Michel Pélieu, président du conseil général des Hautes-Pyrénées.

1

2

3

Matthieu Pinaud

4

5

6

7

1 *Le ministre de l'Ecologie, Philippe Martin, venu clôturer la table ronde sur les énergies renouvelables en montagne, a également permis d'aborder la question des prédateurs et d'organiser une prise de contact au sujet de l'ours entre les membres de son cabinet et les associations locales.*

2 *Que ce soit lors du dîner de gala ou à l'issue des travaux, les chants pyrénéens ont joyeusement accompagné les congressistes.*

3 *Le congrès est pour les élus un rendez-vous régulier et attendu, notamment pour les anciens dirigeants de l'Association, qui lui restent très attachés. (Sur notre photo, Vincent Descœur et Henri Nayrou).*

4 *A proximité de la salle des débats, durant les deux journées qu'a duré le congrès, les stands du traditionnel village des partenaires a suscité de nombreux contacts dans une atmosphère conviviale et ensoleillée.*

5 *Qu'il s'agisse du très haut débit, des énergies renouvelables ou de la décentralisation, les trois thèmes inscrits au programme ont retenu une assistance compacte, attentive et réactive.*

6 *Les élus locaux mobilisés de longue date pour la tenue et l'organisation du congrès à Cauterets ont été chaleureusement applaudis.*

7 *Le sourire aura été une constante de l'accueil que Cauterets a réservé aux congressistes.*

Très haut débit : la montagne s'impatiente

● Au nom de l'équité territoriale et de la solidarité nationale, il y a urgence à imposer des solutions adaptées afin que tous les foyers français bénéficient, en attendant l'arrivée de la fibre optique, d'un haut débit de qualité.

● Le gouvernement a arrêté sa stratégie avec une feuille de route pour déployer le très haut débit (THD). Si la couverture intégrale du territoire en fibre optique est le but final, le réalisme ne recommande-t-il pas le pragmatisme de la montée en débit pour que les montagnards puissent accéder au THD avant 2020-2025 ?

● La priorité n'est-elle pas d'éviter la fracture numérique territoriale grâce à la péréquation et à la solidarité nationale ?

● Quelques mois après la publication du plan France Très Haut Débit, les questions abordées ont porté sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces mesures.

● L'objectif annoncé de réduction rapide de la fracture numérique, en apportant des solutions concrètes pour les zones inéligibles au haut débit de qualité, passera-t-il par la montée en débit ? Avec quel support technologique ? Dans quel délai ? Le satellite, le protocole de transmission de données à haut débit VDSL2, le THD mobile… sont-ils un mix technologique complémentaire et transitoire au déploiement de la fibre optique en montagne ?

● La problématique du financement du déploiement a été évoquée sous l'angle de la péréquation. Enfin, les intervenants ont débattu de la responsabilité des différents acteurs en matière d'aménagement numérique du territoire.

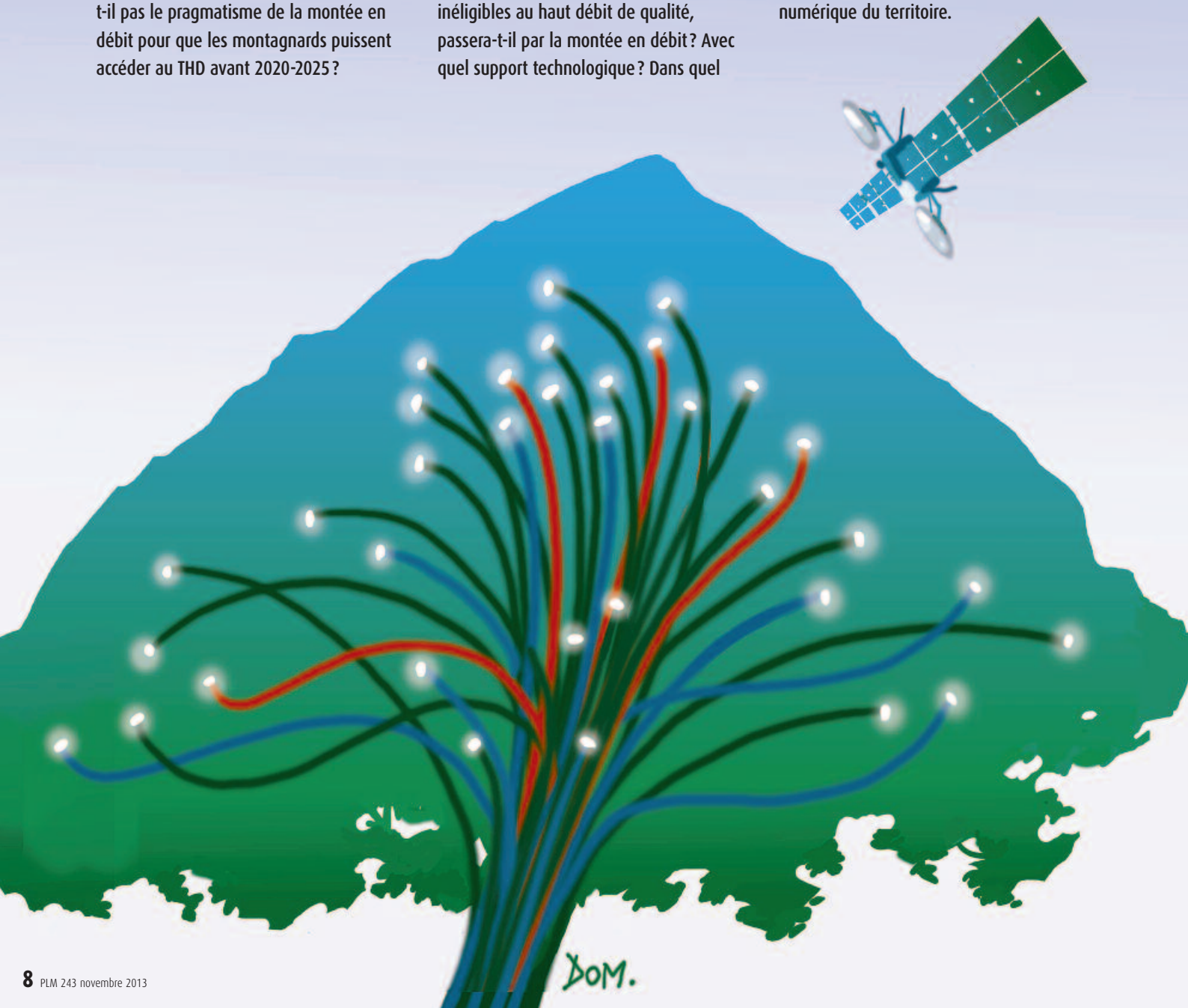

LES INTERVENANTS À LA TABLE RONDE (de gauche à droite) :

Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat.
Antoine Darodes, directeur de la mission France Très Haut Débit.
Eric Delzant, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.
Vincent Descœur, président du conseil général du Cantal, ancien président de l'ANEM.
Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées.
Christophe Genter, chef du service investissements et gestion des participations numériques à la Caisse des dépôts.
Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, Groupe Orange.
L'atelier était animé par le journaliste Olivier Razemon.

Le très haut débit fait partie des services essentiels et c'est vrai autant sur le plan familial que sur le plan professionnel. Le 23 février, François Hollande avait détaillé un plan censé couvrir l'ensemble du territoire en 2022. Toutefois, en dépit de l'engagement du président de la République, ainsi que des récentes annonces de deux opérateurs, les élus de la montagne ne sont pas dupes : le chemin sera encore long et il ne faut pas baisser la garde.

Trop, c'est trop. La fracture numérique, ils la déplorent depuis si longtemps que les élus de la montagne exigent maintenant d'avoir un accès immédiat à un haut débit de qualité. D'autant plus que cette disparité risque encore de s'aggraver. Vu des sommets, les innovations technologiques paraissent en effet réservées aux citadins déjà hyperconnectés et donc hyperprivilégiés. Or, lorsqu'on vit en montagne, on est mieux placés que quiconque pour s'en rendre compte : le très haut débit est devenu indispensable pour faire vivre tous les habitants du territoire français sur un pied d'égalité.

Afin de permettre l'accès de tous à cette fibre optique ultraperformante « d'ici dix ans », François Hollande avait présenté, le 23 février, un plan estimé à 20 milliards d'euros, supporté à parts égales entre les opérateurs, les collectivités locales et l'Etat. De son côté, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait assuré que le haut débit serait généralisé en 2017.

> Le très haut débit est devenu indispensable pour faire vivre tous les habitants du territoire français sur un pied d'égalité.

En attendant, si les opérateurs Bouygues et Orange ont annoncé des expérimentations, le temps presse. Dans l'esprit des montagnards est inscrite cette injustice : « On n'entend plus parler que de 4G et de numérisation, mais faut-il continuer à fournir aux citadins encore plus de débit pour accéder à plus d'applications sur leur téléphone mobile, ou faut-il faire en sorte que chacun puisse avoir accès à Internet et parfois même aux téléphones fixes ? »

A Cauterets, dès l'ouverture de la table ronde « Très haut débit, quelle optique pour la montagne », Vincent Descœur, président du conseil général du Cantal et ancien président de l'ANEM, a fort bien exprimé les raisons essentielles pour lesquelles la situation actuelle est de moins en moins acceptable : « Nous avons la faiblesse de penser que nous avons les mêmes droits que nos autres concitoyens, s'est-il insurgé. Je pense que nous avons besoin du très haut débit encore plus que les autres. Cela représente une opportunité historique pour nous affranchir des questions de distance et de temps de déplacement. Si nous ne sommes pas en capacité d'obtenir les réponses attendues, nous courons le risque de souffrir d'un handicap supplémentaire. »

De fait, le très haut débit ne facilite pas seulement la vie quotidienne, il est aujourd'hui un critère pour décider de son lieu de résidence. « Dans mon département, poursuit Vincent Descœur, il y a le développement des téléactivités. Des télétravailleurs ont fait le choix du Cantal, demain des Pyrénées, parce que nous leur offrons des possibilités de travailler à distance. Cet enjeu devient pour nous une exigence forte. » Le constat est massif et unanime : l'accès aux réseaux de télécommunications et à Internet favorise l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne.

Mais, concrètement, comment connecter les montagnards ? Antoine Darodes, directeur de la mission France Très Haut Débit, se veut résolument rassurant. Il affirme que le plan du gouvernement marque la solidarité territoriale ; autrement dit qu'il est destiné à tous, et pas en priorité aux citadins.

Pour arriver progressivement à ce déploiement du très haut débit sur tout le territoire, différentes technologies devraient être mobilisées. « La fibre optique jusqu'à l'abonné, c'est génial parce que l'on met de la fibre de bout en bout, c'est de l'or massif, affirme Antoine Darodes. La fibre, c'est un neutraliseur de la distance, c'est idéal pour les zones rurales. Néanmoins, cela coûte très cher, c'est long et complexe. De façon pragmatique, nous avons donc pleinement intégré les autres systèmes de manière temporaire. Ce sont notamment les satellites *(lire p. 11)* qui ont trop longtemps souffert d'une mauvaise image et qui, pourtant, apportent de véritables solutions. Puis, il y a la 4G. Un peu comme la fibre, cette technologie est moins sensible à la distance. L'idée est donc de mobiliser la 4G, qui est un patrimoine de l'Etat, pour faire de l'accès fixe. Vous pourrez garder votre box classique d'accès à Internet, et, en installant une petite antenne, vous aurez accès à du haut débit de qualité. »

Ce n'est sans doute pas encore le paradis numérique. Cela peut paraître du bricolage mais c'est évidemment beaucoup mieux que rien.

Matthieu Pinaud

Parmi les interventions de la salle, en haut : Paul Blanc maire de Sournia (Pyrénées-Orientales), ci-dessus : Corinne Marty, chargée des relations extérieures de Bouygues Telecom, présente les expérimentations que son groupe s'apprête à lancer.

Ils ont dit *aussi…*

***Eric Delzant**, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale :*
« La question du numérique est tout à fait centrale »

« Permettre un développement des usages numériques et un accès de l'ensemble des habitants sur tout le territoire à toutes les utilisations numériques est un sujet évidemment essentiel dans une politique de réduction des inégalités territoriales. Le moment est opportun. Le numérique est l'une des cinq priorités du contrat de plan Etat-Région. Le volet territorial inclut les massifs de montagne. Cela implique des solidarités particulières. Ce n'est pas un hasard si l'Etat a reconnu dans le projet Auvergne (1) cette capacité à faire converger les intérêts et à reconnaître la nécessité d'être dans la structuration du territoire. Vous devez maintenant formuler vos attentes. »

(1) Partenariat public-privé souscrit avec Orange par les quatre départements et le conseil régional de la Région Auvergne.

***Vincent Descœur**, président du conseil général du Cantal et ancien président de l'ANEM :*
« Nous sommes prêts à partager notre expérience mais il n'existe pas de solution idéale »

« Nous avons fait le constat que les intentions d'investissement qui s'étaient manifestées n'allaient résoudre que très partiellement la question du très haut débit. D'où l'idée d'un partenariat public-privé et des objectifs assez ambitieux : 2017, le triple play (1) pour tout le monde au terme d'un mix technologique. Fibre pour 42 % des foyers et solution satellitaire pour les autres dont l'équipement est pris en charge par les collectivités. Objectif ultime : 75 % des foyers d'Auvergne bénéficiaires de la fibre en 2015.
L'investissement sur la durée pour la Région, à parité entre les quatre départements, représente 500 000 000 €. Pour atteindre cette ambition le fonds pour la société numérique (FSN) nous accompagne sur la première phase, mais il reste deux ou trois incertitudes à lever. Qu'en est-il des crédits européens sur la période 2014-2020 ? Quelle place dans les outils de conceptualisation Etat-Région ? Ce sont des questions qui demeurent en suspens. Nous attendons aujourd'hui des pouvoirs publics de stabiliser les environnements administratifs et financiers dans lesquels on évolue, de connaître les règles du jeu au moment d'opter pour une formule ou pour une autre. Nous sommes prêts à partager notre expérience, mais il n'existe pas de solution idéale. »

(1) Ensemble de trois services dans le cadre d'un contrat unique.

***Jeanine Dubié**, députée des Hautes-Pyrénées :*
« Et pendant ce temps, nous attendons… »

« La fibre aurait dû être d'abord déployée dans les zones rurales et de montagne, une façon de mieux rééquilibrer le territoire. Or, comme la fibre est restée dans le champ de la concurrence, elle est d'abord déployée dans le milieu urbain. Je regrette le choix du maintien de la concurrence par les infrastructures.
Le paradoxe aujourd'hui c'est qu'on a des fibres qui arrivent au pied des immeubles, mais comme les citadins disposent déjà du haut débit, les copropriétés ne donnent pas l'autorisation pour l'apporter à l'intérieur des appartements. Et, pendant ce temps, nous attendons… »

***Christophe Genter**, chef du service investissements et gestion des participations numériques à la Caisse des dépôts :*
« N'hésitez pas à venir nous solliciter »

« La Caisse des dépôts est un partenaire historique des collectivités locales depuis deux cents ans. Nous réalisons des études génériques sur le plan national, des guides pratiques, des cahiers des charges types et également des études locales. Nous sommes capables de financer ou de cofinancer des études qui sont propres à votre territoire. Notre deuxième intervention est une intervention en ingénierie financière et juridique qui permet à la Caisse des dépôts de vous accompagner dans la structuration et le montage de vos projets en très haut débit. Le troisième outil, c'est l'outil de financement.
Cela veut dire que la Caisse des dépôts instruit les dossiers sous l'autorité de France Très Haut Débit. C'est un mandat que nous a donné l'Etat. Autre volet : les prêts, qui sont toujours un mandat de l'Etat, le mandat du Trésor. La Caisse des dépôts assure l'investissement en fonds propres. N'hésitez pas à venir nous solliciter. »

MOTION

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE DEMANDENT :

- *La mobilisation immédiate, à titre transitoire, de l'ensemble des technologies complémentaires à la fibre optique, comme le satellite et le VDSL 2, permettant d'assurer une montée en débit des zones aujourd'hui inéligibles au haut débit de qualité.*
- *Le lancement d'expérimentations de déploiement du très haut débit mobile dans les territoires de montagne, à l'instar de celles menées dans les grandes agglomérations par les opérateurs de télécommunications.*
- *L'identification d'un référent « montagne » au sein de la mission France Très Haut débit, chargé d'orienter les élus représentants de ces territoires confrontés à des difficultés de nature technique, juridique ou financière.*
- *La prise en considération du relief, de la faible densité de population et de l'habitat dispersé dans le montant des aides publiques dédiées au déploiement du très haut débit qui sont attribuées aux collectivités territoriales.*

Retrouvez le texte intégral de la motion sur www.anem.org

En tribune, élus et opérateurs ont fait part de leurs attentes et leurs possibilités d'offre en matière numérique face à un public nombreux et attentif.

La table ronde a permis aux élus d'entendre les divers opérateurs du numérique sur leurs intentions et les projets concernant la montagne.

BOUYGUES ET ORANGE FONT UN PETIT PAS VERS LA MONTAGNE

Bouygues Telecom et Orange ont rendu publique leur intention de déployer leur réseau 4G dans plusieurs communes situées en montagne. L'objectif des deux opérateurs est de se servir du très haut débit mobile pour offrir du haut débit fixe de qualité aux usagers actuellement inéligibles à l'ADSL[1].

« Bouygues Telecom a annoncé sa participation au projet 4G, de la LTE[2], en 800 MHz, pour amener le très haut débit dans les zones de montagne », a fait savoir, devant les congressistes de l'ANEM, Corinne Marty, chargée des relations extérieures de l'opérateur pour la région Sud-Ouest. Cinq communes du massif alpin, dont les noms n'ont pas été révélés à Cauterets, ont été présélectionnées pour une expérimentation qui débutera au début de l'année prochaine et se poursuivra durant trois à six mois. « Cet essai sera gratuit pour les usagers qui pourront être aussi bien des clients grand public que des entreprises », précise-t-elle.

Les deux opérateurs se lancent à l'assaut des zones blanches.

De son côté, Orange expérimentera son réseau 4G sur trois zones qui sont très éloignées du réseau fixe. «L'une d'elle est située en montagne et utilisera le réseau mobile pour amener Internet», a expliqué le directeur de ses relations avec les collectivités locales, Bruno Janet. «Les clients d'Orange qui seront concernés par cette expérience pourront avoir, également gratuitement, un boîtier de partage de connexion pour leur ordinateur. »

En revanche, à une question de Paul Blanc, sénateur honoraire et maire de Sournia (Pyrénées-Orientales), sur l'opportunité d'expérimenter le WiMax, famille de normes utilisées comme mode de transmission et d'accès à Internet sur une large zone géographique, le représentant de l'opérateur Orange a répondu sans ambages : « Nous pensons que cela coûte cher à la collectivité et nous n'avons pas d'autorisation pour faire du WiMax en métropole. »

Pour les cas extrêmes, le satellite reste une bonne solution, estime encore ce dernier. Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat, a saisi la balle au bond : « Il n'y a pas que la fibre. Le plan très haut débit rend la solution satellitaire éligible pour les foyers qui sont en zone blanche. »

Depuis 2011, Eutelsat a déployé le plus puissant satellite en Europe pour l'Internet. «Nous développons un produit français qui est en compétition mondiale avec les Américains, qui a engendré des emplois en France, et dont les montagnards peuvent bénéficier, précise Jean-François Bureau. Le premier de nos clients a été le refuge des Cortalets, dans le massif du Canigou, et l'un des refuges de Chamonix vient, lui aussi, de s'équiper d'une connexion satellitaire. Nous n'avons pas la prétention de répondre à tous les besoins, d'être la solution partout la plus performante, poursuit-il. Nous disons simplement qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a 3 millions et demi de foyers qui ont moins de 2 Mbit en France, nous apportons 20 Mbit en liaison descendante, 6 Mbit en liaison montante, et donc pas le double, mais le Triple Play : Internet, la télévision et la téléphonie. »

La solution satellitaire mérite d'être examinée avec la plus grande attention.

Au reste, depuis trois ans, en partenariat avec l'ANEM, Eutelsat a démontré la pertinence du satellite en zone de montagne et pour les villages ruraux. Un grand chantier a été lancé avec l'Education nationale pour connecter l'ensemble des écoles, en particulier les écoles primaires des zones rurales, et tout semble bien marcher. « Nous sommes la solution pour ces écoles primaires afin qu'elles reçoivent un Internet de bonne qualité », conclut Jean-François Bureau.

- (1) Technique de communication numérique.
- (2) Norme de réseau mobile.

La montagne fait face aux défis de la transition énergétique

● Jusqu'en juillet, un débat national a permis de recueillir l'avis des différents acteurs de la transition énergétique. Un projet de loi de programmation devrait être présenté au Parlement cet automne avec un objectif important de développement des énergies renouvelables.

● Les territoires de montagne recèlent de nombreuses sources d'énergies renouvelables dont certaines sont encore largement sous-exploitées, comme la biomasse ou la méthanisation. La montagne a donc un rôle majeur à jouer dans le développement d'un nouveau mix énergétique, notamment grâce à l'hydroélectricité, énergie renouvelable par excellence, indispensable à l'équilibre de la demande et de l'approvisionnement en énergie. En effet, les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) sont aujourd'hui la technique la mieux maîtrisée de stockage de l'électricité.

● Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables (ENR) est un défi encore plus important en montagne car l'évolution du réseau de transport et de distribution y est plus coûteuse et difficile qu'ailleurs en raison de l'éloignement des lieux de production.

● La table ronde du congrès a permis de faire le point sur le rôle des élus pour une meilleure prise en compte des spécificités des territoires de montagne dans la valorisation des ressources en énergie renouvelable et pour faire valoir une véritable solidarité interterritoriale qui assure un juste retour vers la montagne.

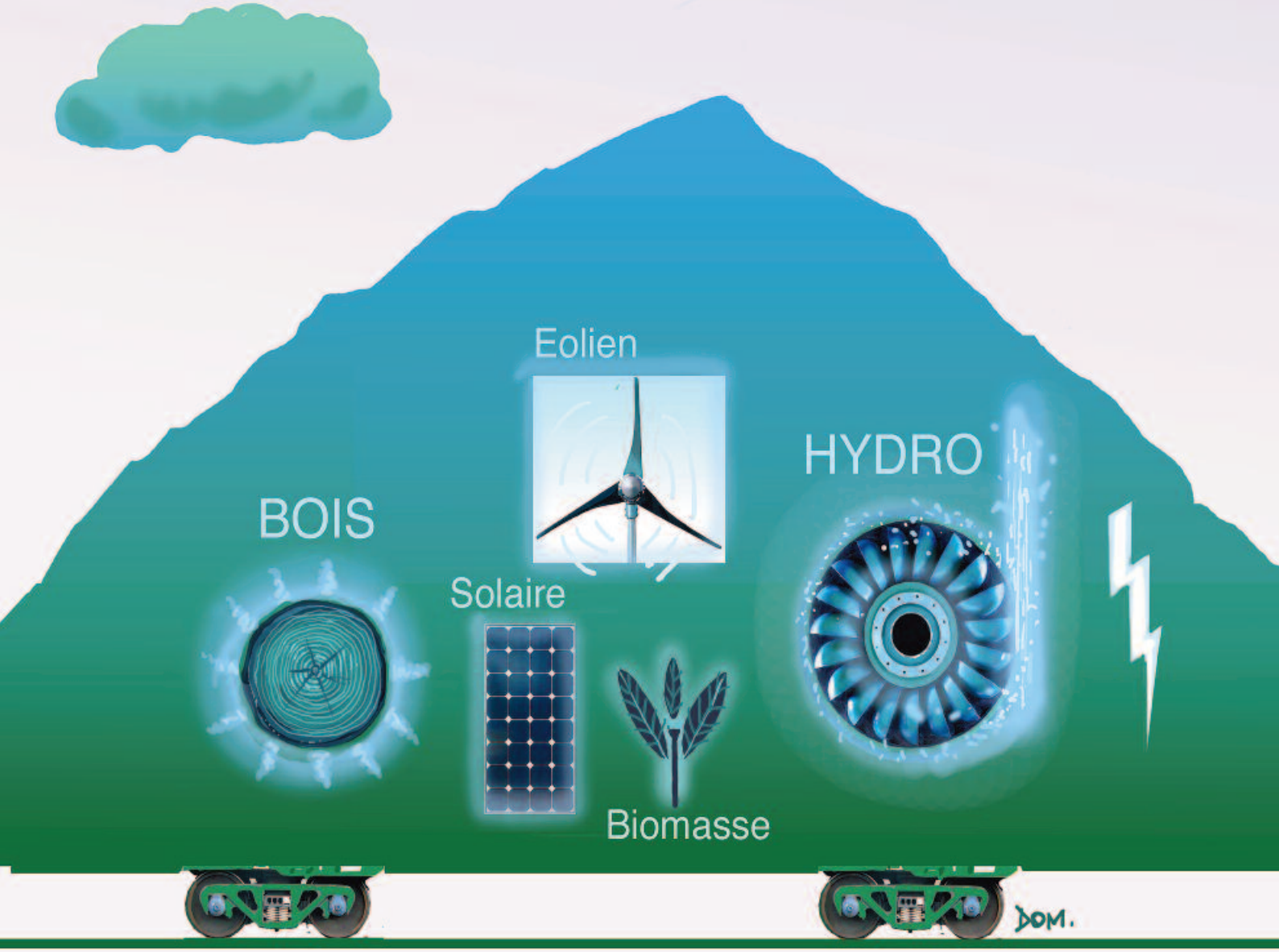

LES INTERVENANTS À LA TABLE RONDE (de gauche à droite) :
Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère.
Michel Derdevet, secrétaire général ERDF.
Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège, vice-présidente de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.
Hervé Mignon, directeur de l'économie, de la prospective et de la transparence, RTE.
Valérie Patron, directrice Dalkia Sud-Ouest.
Christian Poncet, délégué interrégional Grand Sud-Ouest, EDF.
Jean-Baptiste Séjourné, directeur production électricité France GDF-Suez.
Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire.
L'atelier était animé par la journaliste Priscille Lacombe.

La montagne apporte une part majeure de l'énergie renouvelable avec la production hydroélectrique, pilier de la réussite de la transition énergétique (4/5 de l'électricité renouvelable). Mais d'autres énergies sont exploitables : la biomasse, le méthane, le solaire ou l'éolien. Au cours de la table ronde « La montagne, gisement d'énergies renouvelables », les élus de la montagne ont fait part de leurs attentes et de leurs inquiétudes.

«Nous, cette montagne, nous l'entretenons. Cette eau, nous la vénérons. C'est notre richesse, notre sang. » C'est ce que Frédérique Massat affirme avec insistance. L'eau circule dans les eaux et les artères des montagnards. C'est une valeur, une émotion. Et l'émotion de la présidente de l'ANEM n'est pas feinte : « Toutefois, cette richesse a un coût et nous comptons sur la solidarité nationale pour avoir un retour sur investissement de ce que l'eau apporte à notre nation. » C'est un projet de vie. «Cette eau dans les montagnes, ces barrages dans les vallées doivent générer des financements et des emplois. » Raison de plus pour que les élus de la montagne soient méfiants. L'éventuelle ouverture à la concurrence entre exploitants de concessions (des barrages hydroélectriques) les inquiète. En cause, pourtant, la sécurité et les prix assurés par les actuels exploitants, EDF et GDF Suez.

> « Cette eau dans les montagnes, ces barrages dans les vallées doivent générer des financements et des emplois. »

Concernant la distribution d'électricité, Frédérique Massat précise : « Nous souhaitons que le pouvoir concédant qui, aujourd'hui, appartient aux communes, puisse rester dans ce schéma-là parce que c'est la garantie au niveau de nos territoires et au niveau national d'avoir une véritable péréquation tarifaire. » Problème de concession ? Problème de fond, problème de fonds. « Aujourd'hui, relève Michel Derdevet, secrétaire général d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF), opérateur national à 95 %, les 630 concessions qui, principalement concédées à ERDF, fonctionnent dans une logique de solidarité. C'est un principe républicain auquel nous tenons. » Sans doute, mais bien des mairies, bien des conseils généraux, bien des conseils régionaux sont vent debout contre la privatisation des barrages, préférant gérer eux-mêmes la transition énergétique.

Michel Derdevet pose la question qui fâche certains d'entre eux : « Sommes-nous prêts à abandonner l'atout que représentent des entreprises nationales qui doivent fonctionner avec plus de proximité, plus d'écoute des élus, mais qui, en même temps sont, à mon avis, un atout dimensionnant ? » Hervé Mignon, directeur économie, prospective et transparence de Réseau de transport d'électricité (RTE), complète : « Tous ces gisements extraordinaires qui existent dans les montagnes ne serviraient à rien si, derrière, il n'y avait pas des infrastructures de réseau adaptées et des équipes qui permettent de les mettre en équilibre par rapport à la consommation. »

Avec des arguments différents, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, qui conduit une mission parlementaire au côté de son homologue, Eric Straumann, député du Haut-Rhin, s'oppose bec et ongles à la privatisation des barrages. Pour elle, renouvellement des concessions ne veut pas dire forcément remise en concurrence. La députée est intarissable sur les inconvénients d'une telle éventualité : tout d'abord, l'absence totale de réciprocité des pays, soit européens, soit hors Union européenne, la Suisse étant très friande de notre outil hydraulique.

« Aujourd'hui, nous serions donc prêts à offrir notre outil hydraulique à des opérateurs étrangers qui surtout ne veulent pas qu'on mette un pied chez eux, s'insurge-t-elle. Et comment veut-on demain développer les énergies renouvelables, baisser la part du nucléaire, sans avoir la maîtrise de l'outil de stockage qu'est l'hydraulique ? » La contribution de l'hydraulique, qui est la deuxième énergie électrique fabriquée en France, arrive tout de suite derrière le nucléaire, confirme Christian Poncet, délégué interrégional Grand Sud-Ouest d'EDF.

On pourrait penser les points de vue de Michel Derdevet et Christian Poncet peu objectifs, mais

Suite page 14

L'énergie hydraulique et le renouvellement des concessions hydroélectriques ont pris une part majeure dans les débats de la table ronde.

▸▸▸ ils s'en défendent : « Je sais bien que nous ne sommes pas des philanthropes, anticipe ce dernier, mais EDF se préoccupe depuis soixante-sept ans de ce sujet-là et amplifie ses actions puisqu'elle vient de lancer le programme "Une rivière, un territoire", centré sur le développement économique de ces territoires. »
La petite hydraulique a aussi ses partisans avec un potentiel de développement qui serait de 10 à 15 %. Marie-Noëlle Battistel préconise un équilibre entre son développement et le respect de la continuité des milieux.
Sans compter que, pour Jean-Baptiste Séjourné, directeur délégué de GDF-Suez Energie France, la biomasse et la méthanisation sont des technologies très prometteuses.

Ils ont dit *aussi…*

***Laurent Wauquiez**, secrétaire général de l'ANEM et député de la Haute-Loire :*
« L'apport de la montagne mérite une contrepartie »

« A quel moment, dans le calcul des dotations de nos communes, de nos départements, de nos Régions, est pris en compte ce que la montagne offre à la République d'un point de vue environnemental ? Du poumon, de l'eau de bonne qualité, de la ressource forestière… »

***Alain Naudy**, maire d'Orlu (Ariège) :*
« Est-ce qu'on ne pourrait pas créer des servitudes ? »

« Sur ma commune, j'ai un projet avec une filiale EDF : depuis deux ans et demi, ce plan a du mal à voir le jour parce que sur trente-quatre propriétaires, deux s'y opposent et nous n'arrivons pas à obtenir d'accord amiable. La question se pose au niveau du législateur : "Est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement créer des servitudes et faire une déclaration d'utilité publique pour pouvoir traverser les propriétés, d'autant plus que les conduites forcées sont enterrées dans la plupart des cas ?" »

***Jean Proriol**, ancien député de la Haute-Loire, maire de Beauzac :*
« Simplifier les conditions de réalisation des ouvrages »

« Nous n'arriverons pas à faire les trois térawatts/heure si l'on ne simplifie pas les conditions de réalisation des ouvrages. Nous ne tiendrons pas les 23 % d'énergies renouvelables annoncés. »

***Claude Blanc-Coquand**, maire de Sainte-Agnès (Alpes-Maritimes)*
« Cette circulaire nous interdit beaucoup de choses »

« En tant qu'élu, avez-vous été sollicité pour le classement des cours d'eau ? parce que nous, non ! Ce qui m'inquiète, c'est que nos petites communes ne seront plus maîtresses de rien, vu la circulaire nous permettant peu de marge de manœuvre. »

***Michel Pélieu**, président du conseil général des Hautes-Pyrénées :*
« Une concession doit être d'au moins quarante ans »

« Je préférerais que la concurrence pour le renouvellement des concessions soit relancée afin que les candidats retenus partent sur quarante ans de lisibilité. Parce qu'une concession, pour qu'elle soit intéressante pour toutes les parties, doit être au moins de cette durée et ce, afin de pouvoir bâtir un projet d'envergure pour que l'activité, notamment la richesse nationale et la production, soit les plus optimisées possibles. »

***Jean-Louis Cazaubon**, président de la chambre d'agriculture de Midi-Pyrénées et vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) :*
« Les fondamentalistes qui peuplent les ministères »

« On va nous opposer l'atteinte à la vie aquatique, alors que retenir l'eau l'hiver pour la lâcher l'été lui fait jouer un rôle régulateur de crue et d'irrigation. Est-on capable de passer au-dessus des décisions des fondamentalistes qui peuplent les ministères ? »

***Bernard Cachenaut**, maire d'Iholdy (Pyrénées-Atlantiques) :*
« On est très déçus »

« Nous avons un projet de parc éolien et le schéma régional nous le permet. Nous avons toutes les autorisations administratives et même celle des habitants concernés. Or, nous venons de recevoir un avis défavorable du ministère de la Défense… »

***Michel Castan**, président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques :*
« La biomasse est difficile à mobiliser en montagne »

« Je voudrais parler un peu de la forêt et du bois. La biomasse est assez difficile à mobiliser en montagne car les habitants ne sont pas très nombreux. Je rejoins Laurent Wauquiez qui rappelait que l'on a des handicaps sur l'agriculture et qu'ils ont été reconnus. Mais le bois aussi est en situation de handicap. »

MOTION

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE DEMANDENT :

- *Une meilleure prise en compte des particularités et des surcoûts de la production d'énergie dans les zones de montagne, qu'il s'agisse de l'aide à la mobilisation du bois, des critères de jugement inscrits dans certains appels d'offres (de la Commission de régulation de l'énergie, CRE, par exemple) ou plus généralement pour le versement de subventions.*
- *La reconnaissance par la nation de l'apport de la montagne dans l'évolution du mix énergétique par des politiques de solidarité en faveur de ces territoires.*
- *Le maintien, au minimum, de l'objectif de développement de l'hydroélectricité déterminé dans la programmation pluriannuelle d'investissement de 2009, soit + 3 TWh/an de production, et + 3 000 MW de capacité en 2020.*
- *Le renforcement du juste retour pour les territoires à haute valeur environnementale et, plus précisément, la solidarité de l'aval vers l'amont, véritable château d'eau de la nation, qui délivre une eau de qualité et une part majeure des énergies renouvelables, notamment grâce à l'hydroélectricité.*
- *L'engagement d'une réflexion sur les aménagements à apporter à la loi sur l'eau et à la réglementation des cours d'eau afin de permettre, au nom de la spécificité montagne, un mode de délivrance simplifié et rapide des autorisations d'extraction de granulats et d'embâcles dans le lit des cours d'eau.*

Retrouvez le texte intégral de la motion sur www.anem.org

Après avoir prononcé son discours, le ministre s'est prêté au jeu des questions-réponses avec les participants présents dans la salle.

PHILIPPE MARTIN : « L'OBLIGATION D'ALLER VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Dans son intervention, le ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Philippe Martin, a rappelé l'objectif de la France : 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Il a aussi évoqué la question des prédateurs.

« La gestion de l'eau en montagne. A l'occasion de la discussion de la loi de finances pour 2013 au Parlement, le gouvernement s'était engagé, auprès des parlementaires de l'ANEM, à mieux prendre en compte les services rendus par les canaux d'irrigation traditionnels en montagne, notamment en termes de gestion d'écoulement des eaux. J'agrée à l'idée que le gouvernement se doit d'aider les irrigants à améliorer le rendement de leurs réseaux. Cette volonté devra se concrétiser par le biais de contrats de canaux qui pourront bénéficier d'un soutien financier des agences de l'eau […].

« Le classement des cours d'eau doit être révisé en cohérence avec les énergies renouvelables et le coût de l'hydroélectricité. »

« Comment parler d'eau en montagne sans évoquer l'hydroélectricité ? Le 20 septembre, le président de la République a rappelé l'obligation d'aller vers des énergies renouvelables durables. Leur développement est fondamental pour réussir la transition énergétique dans laquelle la France s'est engagée. Le pays va poursuivre et amplifier ce mouvement afin de parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé : 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. […]

« La politique de l'hydroélectricité en France doit viser deux objectifs. Le premier est de soutenir nos industries électro-intensives […]. Le second est de donner aux collectivités territoriales une place nouvelle dans notre système hydroélectrique. Elles souhaitent avoir un rôle important dans le processus, voire une participation dans les futures exploitations et j'ai déjà eu l'occasion de proposer la tenue d'une table ronde pour approfondir ces questions. Sur ces deux objectifs majeurs, on ne peut concevoir aujourd'hui un barrage sans un projet territorial qui comprenne un volet environnemental. Le renouvellement des concessions doit être une opportunité pour remettre les choses à plat et demander l'application des nouvelles prescriptions environnementales.

« Le classement des cours d'eau doit être révisé en cohérence avec les énergies renouvelables et le coût de l'hydroélectricité. Les maires, en particulier, ont eu l'occasion de s'exprimer sur les projets de classement qui leur ont été soumis […]. Une étude de convergence a permis le classement de cours d'eau et la garantie que l'objectif de développement de la production électrique de 3 térawatts d'ici 2020 sera atteint.

Le plan Energie-Méthanisation-Autonomie-Azote vise à faire émerger le développement de 1 000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2015.

« L'hydroélectricité n'est pas la seule source d'énergie : la biomasse constitue le premier gisement pour le développement de l'énergie renouvelable. Une grande majorité des besoins énergétiques est liée à la chaleur : deux tiers pour les industriels, besoin essentiel pour les logements, matière première pour la chimie. C'est un potentiel de développement à exploiter, et l'Etat est d'ores et déjà présent pour soutenir de très nombreux projets. […] La biomasse doit cependant être utilisée dans des dimensions raisonnables et rester locale, faute de quoi elle perdrait sa vocation durable et engendrerait des nuisances difficilement acceptables.

« Les déchets agricoles présents dans les territoires peuvent être valorisés pour produire du gaz made in France. Le plan Energie-Méthanisation-Autonomie-Azote vise notamment à faire émerger et à soutenir le développement de 1 000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2015 […]. »

« Nos constats plaident en faveur d'une nécessaire amélioration de la cohabitation entre l'homme et l'ours. En ce qui concerne le loup, la priorité est toujours la protection des troupeaux des montagnards. »

Pyrénées obligent, le ministre a également fait part de sa position au regard des prédateurs, à commencer par l'ours. « L'ours comptait soixante-dix représentants dans le massif en 1950, et moins de dix au début des années 1990. Depuis les réintroductions pratiquées entre 1996 et 2006, ils sont une vingtaine. Plus de la moitié sont nés dans les Pyrénées et bénéficient d'un habitat favorable. L'objectif du gouvernement est tout à la fois d'assurer la conservation de l'espèce et de rendre possible sa cohabitation avec les activités humaines, en particulier l'élevage.

« Les soutiens mis en place pour financer la protection des troupeaux, notamment le renforcement du gardiennage, et ponctuellement des interventions plus importantes de déplacement auront lieu si elles sont indispensables. Je m'y engage. Je ferai à nouveau valoir auprès de l'Union européenne que nos constats plaident en faveur d'une nécessaire amélioration de la cohabitation entre l'homme et l'ours, amélioration à laquelle il conviendra d'associer nos amis espagnols.

« En ce qui concerne le loup, la priorité est toujours la protection des troupeaux. C'est la raison pour laquelle nous avons octroyé des moyens techniques supplémentaires afin de réaliser les prélèvements nécessaires. »

La montagne demande droit de cité

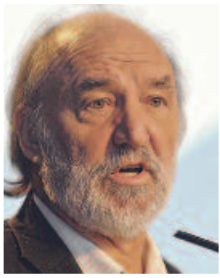

● Dès l'engagement de la réforme des collectivités locales, l'ANEM a défendu la reconnaissance d'une expression montagne dans l'exercice de la démocratie locale. L'an dernier, au congrès de Bastelica, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, avait pris un certain nombre d'engagements qui se trouvent (ou devraient se retrouver) en partie dans les textes adoptés.

● Mais aujourd'hui, les territoires de montagne doivent surtout s'adapter à la reconfiguration de leur représentation au sein des collectivités territoriales, fortement tributaires du redécoupage cantonal divisant par deux le nombre de cantons.

● Dans ce cadre, de nouvelles coopérations et solidarités locales devraient connaître une dynamique et des développements inédits : communautarisation croissante des compétences, notamment en matière de ressources et d'urbanisme, pôles d'aménagement et de coopération au service de l'économie locale, solidarité accrue de l'aval vers l'amont au sein des agences de bassin, rapport de force inédit dans la négociation des contrats Etat-Régions.

● La nouvelle donne implique également le champ des finances locales, avec une péréquation à réinventer. D'autres solidarités financières doivent se construire afin d'atteindre une péréquation satisfaisante pour tous.

● Enfin, les Régions sont appelées à devenir des relais essentiels, tant de la politique de la montagne que de celle des massifs, en devenant autorités de gestion des fonds communautaires.

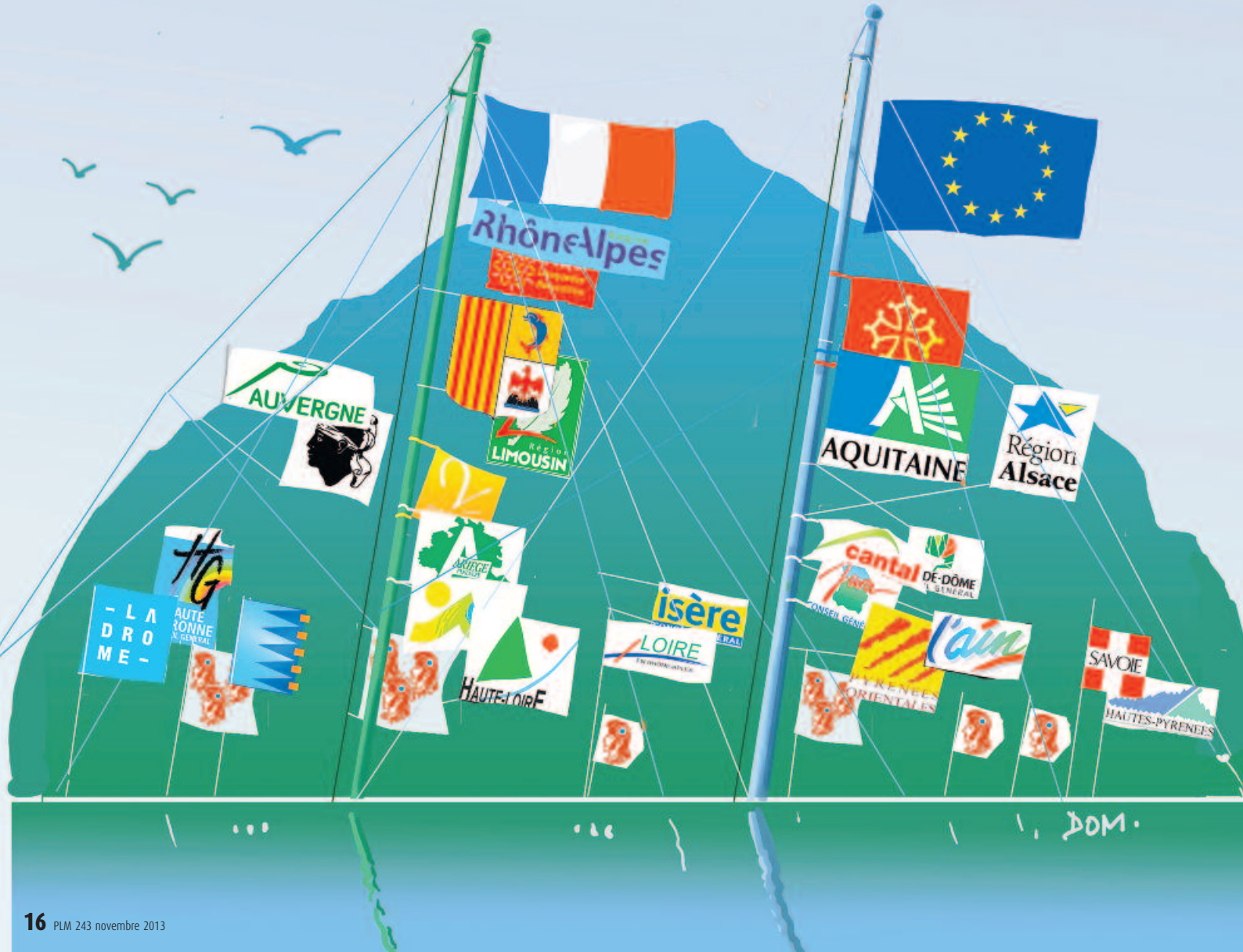

LES INTERVENANTS À LA TABLE RONDE (de gauche à droite) :
Marc Carballido, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées.
Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, ancien président de l'ANEM.
Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège.
Chantal Robin-Rodrigo, ex-secrétaire générale de l'ANEM, vice-présidente du conseil général des Hautes-Pyrénées.
Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire.
L'atelier était animé par le journaliste Olivier Razemon.

La table ronde « Décentralisation : quelle place, quelle reconnaissance, quelle différence pour la montagne ? » s'est intéressée à la représentation de la montagne dans les nouvelles instances de gouvernance, aux moyens de mieux prendre en compte la spécificité montagne dans le nouveau découpage territorial, mais aussi à la péréquation des ressources financières au nom de la solidarité nationale, ainsi qu'aux acquis de l'ANEM depuis son congrès, en 2012, à Bastelica, en Corse-du-Sud.

Faisons nôtres ces propos du secrétaire général, Laurent Wauquiez : « La République française a beaucoup de chance », a-t-il lancé juste avant l'intervention de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu. « Elle a beaucoup de chance parce qu'elle est sans doute l'un des pays européens qui possède le plus de montagne, le plus de massifs et le plus de diversité. Cette montagne est une chance pour la République. C'est une chance parce que nous sommes aussi un territoire où nous rappelons qu'on ne construit pas l'avenir sans avoir d'abord une bonne dose de bon sens. Que la République reconnaisse cette chance, qu'elle lui permette de se développer et qu'elle comprenne que la montagne est un territoire d'avenir ! »

> « La République française a beaucoup de chance parce qu'elle est sans doute l'un des pays européens qui possède le plus de montagne. »

Croire en l'avenir de la montagne à la manière de Laurent Wauquiez, de l'ex-secrétaire générale de l'Association, Chantal Robin-Rodrigo ou de Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, ex-président de l'ANEM, ce n'est pas uniquement trouver que la montagne est belle. Non. Avoir foi en la montagne, c'est, au premier chef, se battre afin que ses territoires soient réellement des territoires d'avenir. Les chantiers ouverts sont nombreux mais, dans ce contexte, il est clair que la réforme de l'Etat et la décentralisation sont évidemment fondamentales. Et, des efforts des dirigeants de l'ANEM qui ont souvent dû remuer ciel et terre, il ressort que plus personne ne conteste que le nouveau cadre de la démocratie locale doit donner droit de cité à la montagne. Faut-il encore veiller à ce que les déclarations de bonnes intentions des uns et des autres ne demeurent pas lettres mortes après s'être égarées dans les couloirs de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

La montagne n'est pas un territoire comme les autres, c'est l'écho sans compromis possible de la table ronde « Décentralisation : quelle place, quelle reconnaissance, quelle différence pour la montagne ? » Il faut reconnaître un authentique mérite à tous les élus de la montagne qui, chaque jour, doivent composer avec la spécificité montagne et convaincre leurs collègues issus d'autres territoires que si la montagne est en effet une chance pour la République et si la France a besoin de la montagne, il est encore plus vital de donner à chacun de ses habitants la possibilité d'optimiser son potentiel et les mêmes atouts que les citadins. Cela demande une mobilisation de tous les instants.
On l'a encore entendu à Cauterets où chaque intervention a stigmatisé le bureaucratisme, l'excès de normes ou les projets de découpage du territoire qui risquent, dans certains cas, de placer les territoires de montagne sous le joug des grandes métropoles. Afin de parer à toute éventualité, l'ANEM avait demandé une représentation de la montagne au sein du Haut Conseil des territoires (HCT) et avait cru avoir obtenu satisfaction après le vote de l'Assemblée nationale en première lecture.

Suite page 18

La nouvelle carte cantonale et les perspectives de la représentation future des territoires de montagne étaient au cœur des interventions.

Tous les intervenants en tribune ont souligné la menace d'une moindre représentation de la montagne dans les prochaines assemblées locales, mais sont déterminés à défendre le droit d'expression de leurs territoires.

Mais le Sénat a rejeté le HCT. Le sujet n'est pas clos, l'affaire reste à suivre. « Il est en tout cas indispensable, a rappelé Frédérique Massat, que les territoires de montagne, enjeux majeurs d'aménagement du territoire, puissent disposer de représentants dans le nouveau paysage institutionnel des collectivités, au niveau de l'organisation, des compétences et des moyens financiers. » La présidente de l'ANEM a également mentionné les engagements tenus du gouvernement sur la reconnaissance des exceptions liées aux territoires.

Autres thèmes préoccupants et récurrents évoqués, débattus ou martelés à Cauterets : les nouveaux modes de scrutin qui affaibliront très probablement la représentation de la montagne, les menaces sur les zones de revitalisation rurale, l'impact de la diminution des concours financiers de l'Etat dans la loi de finances pour 2014 ou les incertitudes sur la péréquation, tant horizontale que verticale. « Il en va du maintien de la vie et de l'activité sur nos territoires », ont globalement estimé les intervenants.

« Je veux insister sur le rôle accru des Régions », a fait valoir Marc Carballido, vice-président de la Région Midi-Pyrénées. Il faut qu'au niveau des élus de la montagne, on en prenne bien la mesure parce que l'interlocuteur régional change sensiblement de rôle et de position par rapport aux autres. Cela me ramène à ce que je viens de dire, le rôle des départements, quand ils comprennent des zones de montagne, prend un sens particulier, notamment dans le partenariat régional. »

Que tous les échelons de la République reconnaissent cette chance d'être pourvus de montagne et peuplés de montagnards est en effet la condition *sine qua non* pour que la montagne soit, pour de bon, un territoire d'avenir durable.

Ils ont dit *aussi…*

***Frédérique Massat**, présidente de l'ANEM et députée de l'Ariège :*
« Agriculture : aller plus loin »

« L'an dernier, nous avions demandé au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, d'avoir un groupe montagne spécifique qui puisse accompagner la réforme de la politique agricole commune au niveau des règlements européens, et son cadre d'application au plan national, mais qui puisse également suivre la réforme de la politique nationale sur l'agriculture. Il a accédé à notre demande et le groupe a été mis en place dans les semaines qui ont suivi. Je tiens ici à remercier les élus de l'ANEM qui y siègent et font avancer le dossier. Les nouvelles dispositions concernant la PAC ne vont pas satisfaire tout le monde au plan national, mais je crois qu'il est important que la balance se rééquilibre. Je ne reviendrai pas sur les avancées mais j'insisterai surtout sur nos exigences d'aller plus loin, tant il est vrai que l'élevage en montagne a connu un certain nombre d'abandons. Nous avons évoqué les bâtiments d'élevage qui sont des éléments essentiels pour nos agriculteurs dans ces zones et nous avons évoqué également le dispositif des indemnités compensatoires de handicaps naturels sur lequel nous souhaitons travailler. Tout le monde connaît, je n'ai même pas besoin de décrypter… »

***Pierre Jarlier**, ancien président de l'ANEM, sénateur du Cantal :*
« Il faut surtout renforcer l'intercommunalité »

« Les nouveaux cantons ne correspondront plus à des bassins de vie, et beaucoup risquent ainsi de perdre leur cohésion. Par exemple, notre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) devrait se retrouver écartelé entre trois cantons différents. Certes, des recours seront introduits, et certaines modifications interviendront, mais à la marge. Au-delà de ce constat inquiétant, l'enjeu le plus important est celui du renforcement de nos intercommunalités pour qu'elles puissent demain être les supports de l'organisation des services publics, en disposant pour cela de périmètres plus cohérents, en adéquation avec des moyens financiers leur permettant d'exercer réellement leurs nouvelles compétences. »

***Robert de Caumont**, ancien député et maire de Briançon (Hautes-Alpes) :*
« Contentieux et codification »

« Il y a deux moyens essentiels pour défendre la spécificité montagne dont on ne parle pas beaucoup. Le premier, c'est le contentieux : dans la loi Montagne, article 8, il est dit que les mesures de portée générale sont adaptées aux spécificités de la zone de montagne. Or, chez nous, à Briançon, qui est une ville un peu emblématique de la haute montagne, l'agence régionale de santé (ARS) a décidé de supprimer la réanimation. Cela veut dire que l'hôpital risque à son tour de s'effondrer comme un château de cartes… Car qui dit réanimation dit aussi maternité, chirurgie, etc. Alors, on a intenté un contentieux qui nous a procuré un atout exceptionnel. Le préfet de Région a en effet écrit à l'ARS en invoquant l'obligation de respecter l'article 8 de la loi Montagne. Cela figure au dossier, ce qui est suffisamment rare pour être relevé.

Deuxième moyen important : la codification. En 2006, il se trouve qu'on a obtenu à l'unanimité un vote des deux Assemblées qui imposait une codification montagne. Or depuis huit ans, elle reste lettre morte. Alors, je précise ce point, la codification, cela peut être plusieurs choses, mais ce qui me paraît important est qu'il faut connaître la loi. Tous ceux qui s'intéressent à la vie de la montagne ont besoin d'avoir une documentation sur le droit de la montagne. Or cette documentation, aujourd'hui, ils vont la chercher dans douze codes ! Dans douze codes ! Ils achètent douze codes ! Le code de la montagne, c'est un seul code pour tous les montagnards. »

MOTION

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE DEMANDENT :

- *Une représentation équitable des territoires de montagne au sein des assemblées départementales. Le gouvernement ayant pris des engagements lors du débat au Parlement, l'ANEM sera très vigilante pour que le nouveau découpage cantonal prenne en compte cet impératif. Il faut notamment s'abstenir de tout découpage « en marguerite » à partir des préfectures et des sous-préfectures. De même, il est essentiel de recourir le plus possible à l'argument territorial pour justifier les écarts de population entre cantons d'un même département.*
- *La représentation propre de la montagne en son sein du Haut Conseil des territoires (HCT) et des conférences territoriales de l'action publique.*
- *La reconnaissance des groupements d'intérêt public constitués entre Régions d'un même massif en tant qu'autorités de gestion des fonds communautaires destinés au financement des programmes opérationnels.*
- *Le renforcement de la péréquation verticale et horizontale en faveur des plus démunis, avec la prise en compte des contraintes propres aux collectivités de montagne, et plus particulièrement l'augmentation de la majoration par hectare de la dotation superficiaire des communes de montagne.*
- *Des critères de répartition des fonds de péréquation qui tiennent compte de la spécificité des territoires de montagne, et notamment leurs importantes charges, ainsi que leur faible densité démographique, en excluant les dotations issues du budget de l'Etat dans le calcul de la richesse des territoires.*

Retrouvez le texte intégral de la motion sur www.anem.org

Avec la rigueur et la franchise qui la caractérisent, la ministre a abordé point par point les aspects impliquant la montagne dans les trois projets de loi de décentralisation.

MARYLISE LEBRANCHU : « L'ÉTAT DOIT RECONNAÎTRE QUE LES RÉGIONS SONT DIFFÉRENTES »

La ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a tenu des propos encourageants aux élus de la montagne, les exhortant à faire des propositions. Elle s'est engagée à les prendre en compte.

« Sur les engagements que j'ai pris parmi vous l'an dernier, beaucoup sont en voie de se concrétiser. C'est le cas de la représentation de l'ANEM au sein du Haut Conseil des territoires. [Même] si le HCT n'a pas encore été voté […].

« Vous aviez demandé le maintien de l'exception montagne, qui supprime le seuil de 5000 habitants pour créer une intercommunalité. Aucun des trois projets de loi ne revient sur cette position de sagesse, que justifient les circonstances géographiques et naturelles des communes de montagne.

« Vous aviez aussi demandé le renforcement de la péréquation verticale ainsi qu'un juste retour financier pour les territoires à haute valeur environnementale. Sur le premier point, le gouvernement a doublé cette année le rythme de progression de la dotation de solidarité rurale. Le second point appelle une réforme d'ampleur de la fiscalité locale et des dotations aux collectivités, qu'il faut engager pour les prochaines années.

« Sur la fiscalité, c'est la révision des valeurs locatives foncières des ménages que le gouvernement a décidé cette année d'engager dans la durée, après une première phase d'expérimentation.

« Sur les dotations […], je suis pour ma part très favorable à l'évolution que vous proposez, pour que la dotation globale de fonctionnement (DGF) favorise davantage les communes qui ont le courage de se préoccuper de la préservation foncière et des mètres carrés précieux de demain. Je pense que le chantier de la réforme de la DGF s'engagera dans les prochains mois.

« Sur la péréquation horizontale, vous aviez émis le souhait que la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) se poursuive au rythme prévu, mais avec une révision des critères pour tenir davantage compte du revenu par habitant. C'est désormais chose faite.

« Toutes ces réformes, le gouvernement ne les a pas élaborées dans l'objectif de faire plaisir aux communes de montagne. Il ne les a pas non plus concédées. Il les a adoptées simplement parce qu'elles sont justes.

« Vous aviez également délibéré pour une gouvernance adaptée de la gestion des fonds européens, respectant les massifs, dans le cadre de la délégation de gestion de ces fonds. Un amendement du gouvernement au projet de loi d'affirmation des métropoles précise ce point. Ainsi, le groupement d'intérêt public (GIP) du Massif central pourra être autorité de gestion.

« Au-delà de ces réponses à vos demandes précises, il y a aussi, dans les trois projets de loi que je défends, de nombreuses dispositions susceptibles d'intéresser les territoires les moins denses. Je pense à la création des pôles ruraux d'équilibre et de solidarité territoriaux [1].

« Je pense également au deuxième projet de loi, qui sera discuté en début d'année prochaine, et qui renforce la mission d'appui des départements en matière de solidarité et d'aménagement des territoires : leur capacité d'assistance technique aux petites communes et intercommunalités est substantiellement élargie à la voirie, à l'aménagement et à l'habitat. Il prévoit également l'élaboration avec l'Etat d'une programmation des services au public sur le territoire départemental, afin de renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

« Les conférences territoriales de l'action publique (CTAP), vous concernent, car il s'agit de l'adaptation de l'action publique en fonction des enjeux de chaque territoire. Elles traduisent bien le passage du modèle unique, souvent inique, au contrat entre collectivités, Etat compris. Elles devront porter la clarification des compétences et la simplification de l'action publique locale.

« Mais si le Parlement en vote le principe, laissons aussi aux collectivités, dans le cadre des CTAP, le soin d'établir un règlement intérieur, une organisation, d'apprécier selon quelles modalités elles peuvent rationaliser leurs actions, fusionner les schémas existants lorsque c'est opportun, et au final améliorer le temps de réponse aux préoccupations des usagers et des entreprises.

« La montagne, ce n'est pas seulement des charges ou des contraintes. Cest aussi des atouts, des potentiels, des réalisations concrètes, des investissements dans des projets d'avenir. Cela passe par un accompagnement renforcé en matière de couverture numérique […], par la transition énergétique […], par un rapport au tourisme équilibré et harmonieux.

« J'espère que nous pourrons encore progresser sur tous ces sujets, car il est urgent d'adapter nos outils, et je suis sûre que nous pouvons nous soutenir les uns les autres pour les faire avancer. »

> « Toutes ces réformes, le gouvernement ne les a pas élaborées pour faire plaisir aux communes de montagne. Il les a adoptées parce qu'elles sont justes. »

> « La montagne, c'est aussi des atouts, des potentiels, des réalisations concrètes, des investissements dans des projets d'avenir. »

(1) Ces pôles visent à faire travailler ensemble plusieurs EPCI sur un projet commun de territoire.

JEAN-PIERRE BEL : « UNE INTERCOMMUNALITÉ QUI RÉUSSIT EST UNE INTERCOMMUNALITÉ CHOISIE »

A Cauterets, le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, a affirmé l'attachement des sénateurs à la dimension « montagne ».

« Tout d'abord, concernant l'urbanisme, je sais que certaines dispositions du projet de loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) soulèvent quelques inquiétudes sur le terrain et notamment dans les zones de montagne. Je veux parler du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et donc du transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités qui, en zone de montagne, pourrait se traduire par un gel des possibilités d'aménagement. Je voulais vous rassurer sur ce point car, au Sénat, il nous est apparu beaucoup plus cohérent de faire œuvre de pédagogie plutôt que d'autoritarisme sur ce sujet.

« Nous estimons que l'intercommunalité qui réussit est une intercommunalité choisie. Nous avons donc considéré que la compétence "urbanisme" pouvait être transférée aux intercommunalités, sauf si une minorité de blocage s'y opposait. Et nous avons fixé la barre à 25 % des communes représentant 10 % de la population, alors qu'elle est actuellement à 1/3 des communes représentant 50 % de la population.

« Cette proposition alternative des sénateurs adoptée en commission des affaires économiques, qui devrait être confirmée la semaine prochaine en séance, redonne le pouvoir de décision aux communes, y compris par rapport à la situation actuelle et ce, afin justement de prendre en compte la diversité des situations locales et notamment la dimension montagne.

« A la demande du groupe socialiste, nous aurons un débat en séance le 7 novembre sur la montagne, plus précisément sur l'aménagement du territoire, les problématiques foncières et le développement économique. Cela sera pour nous l'occasion de questionner la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement sur les actions qu'elle entend mener pour promouvoir un développement équilibré de la montagne.

« Par ailleurs, sachez que le groupe d'études du Sénat sur la montagne – et notamment son président, le sénateur de la Savoie, André Vairetto, et la sénatrice des Alpes-Maritimes, Hélène Masson-Maret – travaillent sur la mise en valeur de la protection du patrimoine naturel de la montagne. Nos collègues ont procédé à de nombreuses auditions et devraient faire des propositions début 2014.

« Enfin, j'aimerais vous rappeler que j'ai moi-même veillé à ce que l'ensemble des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) depuis 2011 soient finalement maintenues dans ce classement. J'estime qu'elles permettent de soutenir le tissu économique et l'emploi dans les territoires ruraux et notamment dans les zones de montagne. Une réforme du dispositif n'est envisageable que dans le cadre d'une véritable concertation avec les élus concernés, et j'y veillerai. »

SYLVIA PINEL : « INSCRIRE PLEINEMENT VOS TERRITOIRES DANS LA POLITIQUE DE REDRESSEMENT DE NOTRE ÉCONOMIE »

Dans un message vidéo, la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, a effectué un rapide tour d'horizon de son action destinée notamment à aider les zones de montagne.

« Je tenais à vous remercier pour le travail que l'Association accomplit depuis bientôt trente ans en faveur de l'attractivité de la montagne. Je pense en particulier au tourisme, car le caractère singulier de vos territoires a permis de construire une offre touristique unique. Je ne peux que me féliciter que, pour la deuxième année consécutive, la France soit la première destination mondiale pour la pratique du ski. C'est la preuve de la qualité de nos stations et de nos équipements, ainsi que de notre rayonnement à l'international. Et je souhaite que toute la montagne, notamment la moyenne montagne, puisse bénéficier de ce même dynamisme.

« Le tourisme peut en effet représenter jusqu'à 80 % du produit intérieur brut de certains départements. 160 000 salariés en dépendent, soit près de 6 % de l'emploi salarié dans ces zones géographiques. Mais des réalités diverses se cachent derrière les chiffres : toutes les destinations ne tirent pas également avantage de leur positionnement. […] Ces questions n'appellent pas nécessairement de réponse unique. […] Je veux avancer sur ces sujets car ils sont essentiels pour vos territoires. Je suis par ailleurs particulièrement attachée à ce que l'accessibilité de la montagne à toutes les populations soit préservée, voire renforcée, en particulier pour les jeunes.

[…] Dans quelques mois je présenterai devant le Parlement un projet de loi pour l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises. […] Il s'agit tout à la fois de créer un statut pour les artisans afin de garantir la reconnaissance de la qualité de leur travail, de protéger le commerce de proximité en facilitant le droit de préemption pour les plus petites communes, et de préserver la diversité des commerces en centre-ville grâce à des mesures sur les baux commerciaux. Les territoires de montagne ont tout à gagner de ces mesures […]. »

MOTIONS

LE 29E CONGRÈS A ADOPTÉ DEUX MOTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Outre celles sur le très haut débit, l'énergie et la décentralisation (lire le texte des motions après chaque compte rendu d'atelier), *les élus de la montagne ont adopté, également à l'unanimité, une motion sur l'agriculture et la forêt « qui doivent être au cœur des politiques territoriales » et une autre sur une économie montagnarde libérée des prédateurs.*

Sur l'agriculture et la forêt de montagne, l'Association nationale des élus de la montagne demande à l'Etat d'œuvrer pour :

- *Que les possibilités de cofinancement communautaire soient utilisées de façon optimale au service de la convergence, notamment en portant l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à 1,15 milliard d'euros dès 2015, pour l'amener à 1,45 milliard en 2019.*
- *Que les cadres régionaux en matière de développement rural comprennent […] un ensemble de mesures agro-environnementales spécifiquement appropriées aux besoins de l'agriculture de montagne.*
- *Que la future loi d'avenir agricole facilite en montagne […] l'installation des jeunes et l'accès au foncier, et précise que seuls les agriculteurs de montagne seront éligibles au fonds national pour les bâtiments d'élevage.*
- *Que les recommandations du rapport commandé par le ministère de l'Agriculture sur la pertinence et les modalités d'un dispositif spécifique de soutien à la mobilisation des bois en zone de montagne soient rapidement mises en œuvre.*

Pour une économie montagnarde libérée du handicap des prédateurs, l'Association nationale des élus de la montagne demande à l'Etat d'œuvrer pour :

- *S'agissant du loup, assurer l'application du nouveau plan loup tel qu'il a été approuvé, notamment en effectuant le nombre maximum de retraits, en adaptant si besoin les modalités d'autorisation d'abattage dans le cadre de battues au grand gibier, conduites par les sociétés de chasse.*
- *S'agissant de l'ours, mettre à profit les prochaines échéances en matière de programmation communautaire et de contractualisation entre l'Etat et les Régions pour mobiliser les fonds nécessaires à un plan de relance du secteur pastoral, tout en remettant à plat le dossier de la préservation de l'ours, et en instituant enfin une concertation dans laquelle les vrais acteurs de terrain puissent être entendus.*
- *S'agissant du vautour, relancer le dossier de la normalisation européenne de l'équarrissage pour envisager par quelles techniques les produits du secteur de traitement des déchets de la viande peuvent amener les vautours à reprendre leurs habitudes alimentaires de charognards.*

Retrouvez le texte intégral des motions sur www.anem.org

L'ANEM remercie ses partenaires

Mathieu Pinaud

Frédérique Massat et Laurent Wauquiez : « L'ANEM porte-parole de la montagne »

Pour la présidente et le secrétaire général de l'ANEM, la montagne est forte parce que l'Association des élus de la montagne est forte. Frédérique Massat et Laurent Wauquiez évoquent ses acquis et fixent les objectifs pour les mois et les années à venir. Interview croisée alors que l'ANEM fêtera ses 30 ans en 2014 lors de son prochain congrès en Savoie, à Chambéry.

PLM : Que représentent pour vous les trente ans de l'ANEM ?

Frédérique Massat : C'est avant tout un incroyable succès. Quand, en 1984, Louis Besson a créé cette association, personne ne pouvait imaginer que l'ANEM deviendrait si vite un acteur institutionnel de premier plan. Les trente ans de l'Association marquent aussi le succès d'une méthode : au-delà des massifs, des clivages politiques, des niveaux de collectivité, les montagnards se rassemblent pour défendre leurs spécificités.

Frédérique Massat :
« Quand Louis Besson a créé cette association, il y a trente ans, personne ne pouvait imaginer que l'ANEM deviendrait si vite un acteur institutionnel de premier plan. »

Laurent Wauquiez : La force et la sérénité de l'ANEM sont maintenant inscrites dans la durée. Il est vrai que, durant ces trente années, beaucoup de travail a été fait par nos prédécesseurs historiques : la reconnaissance de la loi Montagne, la montée en puissance de la spécificité montagne, notre capacité à défendre sa place sur les péréquations financières, l'accompagnement du développement des stations, le rééquilibrage de la politique agricole.

Derrière ces trente ans, il y a aussi beaucoup d'émotion parce que ce sont des batailles menées ; certaines perdues, d'autres gagnées, mais toujours avec cette solidarité qui s'est affirmée avec le temps. La force de l'ANEM, c'est vraiment cette fraternité entre tous les élus, qui est unique dans la République, et qui fait que chacun, au-delà de nos convictions et de nos intérêts personnels, pense et agit pour la montagne d'abord.

PLM : Dans quelles circonstances avez-vous connu l'ANEM ?

F. M. : Etant proche d'anciens présidents de l'Association et élue locale dans un département montagnard, l'ANEM a jalonné mon parcours politique. Dès 2004, j'ai siégé au comité directeur pour représenter la Région Midi-Pyrénées dont j'étais vice-présidente. Une fois députée, j'ai intégré le bureau de l'ANEM et j'ai pu me rendre compte encore davantage de l'activité de l'Association, notamment lors de la présidence d'Henri Nayrou, qui m'a fortement associée à ses travaux.

Un des moments importants dans l'histoire qui me lie à l'ANEM fut aussi le congrès de 2008 qui s'est déroulé à Saint-Flour, dans le Cantal, où j'ai participé pour la première fois à une table ronde.

L. W. : Dès le début. Quand j'ai été élu député, mon ami Jean Digonnet qui était trésorier de l'ANEM, alors maire de Tence, en Haute-Loire, malheureusement décédé, m'avait demandé de l'accompagner à l'ANEM. Et donc mes premiers pas de député, je les ai faits à l'Association des élus de la montagne.

PLM : Quels sont les acquis de l'ANEM dont il faut se souvenir en particulier ?

F. M. : C'est difficile de se souvenir d'une action en particulier au milieu de trente ans de mobilisation. Je pense qu'il faut surtout garder en mémoire ce qui est à l'origine de l'Association : la volonté de dépasser les clivages pour défendre la montagne et surtout ne pas instrumentaliser l'ANEM à des fins politiques.

Laurent Wauquiez :
« La force de l'ANEM, c'est vraiment cette fraternité entre tous les élus qui est unique dans la République. »

Frédérique Massat :
« L'ANEM s'est battue pour que la spécificité montagne ne soit pas qu'une formule, mais une évidence réellement prise en compte. »

L. W. : La loi Montagne et la spécificité montagne.

PLM : Sans l'ANEM, la montagne serait-elle aussi forte ?

F. M. : Elle serait évidemment plus fragile. Depuis sa création, l'Association s'est battue afin que, dans chaque texte, la fameuse spécificité montagne, que reconnaît la loi de 1985, ne soit pas qu'une formule mais une évidence réellement prise en compte.

L. W. : Non, bien sûr. Parce que l'ANEM, c'est la voix de la montagne. Notre association est forte parce que la montagne est forte, mais la montagne est forte parce que l'ANEM est forte.

PLM : L'Association peut-elle être encore plus efficace et comment ?

F. M. : Il faut toujours chercher à mieux faire, à être plus efficace. Il est essentiel de bien rappeler le besoin de jouer collectif pour défendre nos intérêts. Il faut ainsi, dans le respect des opinions de chacun, que nous nous retrouvions, sans arrière-pensées politiques, ni jeux politiciens,

autour des intérêts de la montagne. C'est essentiel et c'est comme cela que nous continuerons à être efficaces.

L. W. : Il faut que l'on fasse connaître nos interventions dans l'opinion publique. Auprès des médias, auprès du grand public. Nous ne sommes pas assez reconnus. Nous agissons peut-être de façon trop discrète. L'Association des élus de la montagne doit montrer davantage son visage au grand jour. C'est à nous d'assumer ce que nous sommes et de prendre la parole.

PLM : Que faire pour inciter encore davantage les élus de la montagne à adhérer à l'Association ?

F. M. : Continuer à porter nos revendications mais aussi mieux faire savoir nos actions, nos résultats. Il faut également être proches de nos élus et des territoires. Les réunions départementales sont donc très importantes pour faire connaître l'Association dans les massifs et faire adhérer de nouvelles collectivités, mais il faut aussi amplifier le rôle des responsables départementaux qui sont les courroies de transmission nécessaires et indispensables entre le comité directeur et les territoires.

Laurent Wauquiez :
« Sans l'ANEM, les communes de montagne se feront dépouiller par les métropoles urbaines. Elle est leur meilleur bouclier et leur meilleure offensive. »

L. W. : Rappeler et expliquer aux communes que, sans l'ANEM, elles se feront dépouiller par les urbains et par les métropoles urbaines. Elle est à la fois leur meilleur bouclier et leur meilleure offensive.

L'ANEM

Près de 30 ans
au service de la montagne
et de ses élus

L'ANEM a vocation à représenter
1/4 du territoire 6 massifs 5 millions d'habitants
6 252 communes 48 départements 12 régions

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des six massifs français.

ANEM
Association Nationale des Élus de la Montagne

EDF Collectivités
08:20
LE PROGRÈS
C'EST
AVANCER
SANS FAIRE
DE BRUIT
CHARGING
78%
EDF CONÇOIT LE FUTUR RÉSEAU DE RECHARGE AUTOMOBILE
Nous déployons des réseaux de bornes de charge et nous concevons des batteries plus performantes pour circuler autrement. En partenariat avec les constructeurs automobiles, nous faisons entrer le véhicule électrique dans la ville.
collectivites.edf.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
EDF SA au capital de 930 004 234 € – 552 081 317 RCS PARIS – Siège social : 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris – Photo : Rob Payne
* En charge